

# La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Octobre 2009

## État des négociations : le SPPUQAR attend de nouvelles offres patronales

Mélanie Gagnon et Jean-Claude Huot

Les 5 et 6 octobre derniers ont eu lieu, à Lévis, deux rencontres de négociation fort importantes. La première a été consacrée au dépôt syndical de projets de lettres d'entente portant, entre autres, sur les modes de gestion des instances académiques présentes sur les deux campus. La seconde a porté sur les offres à caractère monétaire.

Les ajustements souhaités par le SPPUQAR, qui ont été proposés lors de la première journée, concernaient principalement les points suivants :

- la direction adjointe de départements;
- la répartition des responsabilités modulaires : direction de comités modulaires, de modules et codirection de modules;
- la répartition des responsabilités aux cycles supérieurs.

Le SPPUQAR a aussi maintenu sa position quant à certaines demandes patronales. Le comité syndical de négociation persiste à refuser d'ajouter un cinquième cours lorsqu'il y a risque de rationalisation. De plus, il maintient sa position relativement au cumul de l'ancienneté pour tous les cours donnés, qu'ils soient en tâche normale ou en fonds spéciaux de recherche. Enfin, il poursuit son objectif de faire passer le plancher d'emploi de 160 à 185 professeurs.

La deuxième journée a porté sur les discussions découlant du dépôt des offres salariales présentées par la partie patronale le 24 septembre 2009. Le SPPUQAR a justifié les demandes formulées et a réitéré sa position au regard de l'ensemble de celles-ci. Afin de donner du poids à son argumentation, la porte-parole syndicale a insisté sur les faits suivants :

- les offres salariales patronales ont pour effet de placer l'UQAR bonne dernière au chapitre des salaires par rapport à l'ensemble des autres constituantes du réseau;
- les salaires des professeurs et des professeures de l'UQAR accuseraient un retard variant entre 3 000 \$ et 5 000 \$ en 2011 et en 2012 sur les montants accordés dans les autres constituantes;
- des primes de direction sont accordées dans toutes les constituantes du réseau de l'UQ à l'exception de l'UQAR;
- le retard salarial sur les autres constituantes devrait inquiéter l'UQAR, compte tenu de la difficulté liée à l'attraction et à la rétention des professeurs et des professeures en région. En effet, il est justifié de se demander si un professeur ou une professeure n'aurait pas avantage à choisir, au lieu de l'UQAR, une autre université en région où les salaires sont plus élevés, où des primes de direction sont accordées et où les allocations de départ à la retraite sont plus avantageuses.

Par ailleurs, le comité syndical de négociation a revu à la baisse certaines de ses demandes. Ainsi, il a proposé un montant de 5 500 \$ au lieu de 6 000 \$ pour les cours en fonds spéciaux de recherche et de 5 000 \$ au lieu de 10 000 \$ pour des fonds de recherche accordés aux nouveaux professeurs et aux nouvelles professeures. Il a toutefois conservé la demande initiale d'accorder ces fonds à tous les professeurs réguliers et à toutes les professeures régulières et non seulement à ceux et celles qui détiennent un doctorat comme le souhaiterait l'UQAR. Quant aux demandes relatives aux primes de direction et aux allocations de départ à la retraite, elles sont maintenues.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le comité de négociation n'a pas formulé de contre-proposition salariale et a préféré demander à l'UQAR de préparer des offres plus respectueuses de la contribution des professeurs et des professeures. ★

